

la troisième nuit, on gagnerait le territoire de Plaisance, compris dans le patrimoine de l'Église. Rincon s'était rendu à ce projet, mais le bouillant Frégose l'en détourna et le fit revenir à sa première et fatale détermination de prendre la voie fluviale. Deux barques, dont l'une portait les ambassadeurs et l'autre la plus grande partie de leurs gens, sous les ordres de Boniface de Saint-Nazaire (1), les emportaient le lendemain sur le Pô. Cependant, confirmé dans ses appréhensions par de nouveaux rapports qui lui arrivent de toutes parts, Langey tente un dernier effort et fait courir après eux pour les supplier de retourner sur leurs pas. Ils n'écoutent rien et ne consentent qu'à grand peine à se désaisir au moins de leurs dépêches, que Langey se charge de faire passer à Venise par le jeune lieutenant de la compagnie de Frégose, Petregent de Sèze, neveu du comte Camille de Sèze qui se trouvait à bord. Le 3, à midi, à peine arrivait-on devant la plage de Cantalone, située à trois milles au-dessus de l'embouchure du Tessin, que deux barques armées se présentent à l'improviste. Rincon et Frégose mettent l'épée à la main et se défendent en désespérés, mais leurs efforts sont vains contre le nombre, et ils succombent percés de mille coups (2). Le comte Camille de Sèze blessé et presque noyé fut emmené au château de Pavie, et delà à Milan; quant à Boniface de Saint-Nazaire, il n'eut d'autre ressource que de se jeter à la rive avec le peu de monde qui lui restait et de gagner un bois voisin pour échapper au massacre.

Neuf jours après, la nouvelle était apportée à Venise par

(1) Boniface de Saint-Nazaire était officier au corps de Ludovic de Birague.

(2) L'année suivante, le Sénat, s'étant brouillé avec la France, bannit de Venise la signora Costanza, veuve de l'infortuné Frégose, ainsi que ses enfants, dont tous les biens furent confisqués. Cette infortunée chercha un refuge en France, où le roi s'empressa de lui accorder une pension.